

**Objet : Politique d'achats et compte-rendu d'activité 2017 de la commission interne des marchés**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-20000693-20181023-2018053-DE

Délibération du Conseil d'administration du 23 octobre 2018

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2018

Affichage : 09/11/2018

Affichée au siège de la Régie le 24 octobre 2018

Pour l'autorité compétente par délégation

Reçue par le représentant de l'Etat, le :



**Le Conseil d'administration,**

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de l'EIVP ;

Après communication du Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

**Article unique** : Il est donné acte à M. le Président du Conseil d'administration de sa communication sur la politique des achats de l'EIVP et le compte-rendu d'activité de la commission interne des marchés pour 2017.